

Conseil communal de Bullet

Séance du 15 décembre 2014

Daniel Oguey, Président, ouvre la séance à 19h30.

En préambule, il informe, qu'après le décès de Norbert Muller ce printemps, notre président sortant, Jean-Luc Passello, s'est éteint le vendredi 24 octobre 2014 délivré de toutes les souffrances qu'il a supporté et dissimulé. Daniel Oguey demande au Conseillers Communaux de se lever afin d'observer un instant de silence en sa mémoire.

Ordre du Jour

1. Appel
2. Communications du bureau du Conseil
3. Assermentation de deux nouveaux membres
4. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 30 juin 2014
5. Communications de la Municipalité
6. **Préavis N° 30-2014** – Projet budget 2015 « Commission des finances »
7. **Préavis N° 31-2014** – Garantie déficit pour cabinet de groupe – Alpes « Commission des finances »
8. **Préavis N° 32-2014** – Achat d'une parcelle de terrain à la hoirie Arthur Thévenaz « Commission des terrains »
9. **Préavis N° 33-2014** – Approbation du Règlement sur le Service de défense incendie et de secours (SDIS) « Commission des recours »
10. Propositions individuelles

1. Appel

Excusés :

Gamma Aline

Guex Murielle

Paillard Aldo

2. Communications du bureau du Conseil

Le 30 septembre 2014, nous avons reçu la démission de M. Bernard Tripet et Daniel Oguey nous en donne lecture :

Monsieur le Président,

Mesdames, Messieurs les Conseillers,

Messieurs les Municipaux,

Après avoir été domicilié 33 ans dans la Commune, une opportunité non programmée a fait que nous avons vendu notre maison aux Rasses. Cela entraîne un déménagement et changement de commune de domicile.

En conséquent, je vous prie d'accepter ma démission avec effet immédiat de membre du Conseil Communal de la Commune de Bullet.

En 1984, j'avais créé l'association « Fonds des orgues de Bullet » en vue d'acquérir un orgue pour l'église. Cela avait été fait indépendamment de la paroisse car cette dernière avait refusé l'idée d'acheter un orgue. L'association a été dissoute lorsque l'orgue a été remboursé et offert à la Commune. Je possède un classeur contenant des éléments comptables et diverses correspondances avec entre autre les donateurs.

Souhaitez-vous joindre ce classeur aux archives communales ? Merci de m'informer où acheminer ce classeur.

En souhaitant que la Commune poursuive son développement dans ce qui est sa destinée, je vous prie d'agréer, Mesdames, et Messieurs, à mes respectueuses salutations avec toute la nostalgique que cela comprend également.

Daniel Oguey informe que le Conseil Communal a accusé bonne réception du courrier de M. Bernard Tripet et que le classeur d'archives de l'orgue de l'église a été déposé à la Municipalité.

Daniel Oguey informe également le Conseil Communal, qu'après un premier remplacement au mois de juin, ce sont trois nouvelles personnes que nous devons trouver pour compléter l'effectif du Conseil. Nous avons pris contact avec les suppléants. Anna Rita Petermann et Christophe Leuba ont accepté de nous rejoindre et nous les en remercions. Par contre et pour diverses raisons personnelles, Claude Emmanuelle Maire Criblez, Françoise Ernst et Fiorina Maggi n'ont pas souhaité rejoindre le Conseil.

Le nombre de Conseillers sera donc de 29 pour la fin de la législature. En effet, les communes ayant jusqu'à mille habitants doivent avoir un conseil ayant de 25 à 45 membres. Avec 29 membres, nous sommes toujours dans la légalité. Par une lettre du 1^{er} décembre 2014, M. Roy, Préfet du nord vaudois, a été informé de la situation.

Les listes des membres du Conseil et des commissions ont été modifiées. Nous vous les avons envoyées par mail ou courrier. Nous remercions ceux qui nous ont fait part de remarques et des corrections.

La liste des membres, à jour, est à votre disposition sur le bureau.

Dans ce courrier, nous vous demandions également qui serait intéressé de siéger à l'ACRG en remplacement de Mme Rolaz. N'ayant pas eu de réponse favorable, Daniel Oguey s'est porté volontaire de reprendre ce poste. Un courrier a été envoyé à l'ACRG.

3. Assermentation de deux nouveaux membres

Daniel Oguey, Président, appelle Anna Rita Petermann et Christophe Leuba et les prie de se lever.

Après lecture du serment, Mme Petermann et M. Leuba prononce les mots : « Je le promets ! »

Daniel Oguey les remercie et dès maintenant, ils font partie du Conseil communal du Bullet.

4. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 30 juin 2014

Le procès-verbal de la séance ordinaire du 30 juin 2014 est accepté à l'unanimité.

5. Communication de la Municipalité

M. Jean-Franco Paillard:

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

Nous voici arrivés au terme de cette année, qui malgré l'effort fourni pas VO Energies ainsi qu'à notre équipe

communale n'aura pas permis à la fibre d'être sous tous les sapins pour Noël.

Toujours dans les thèmes d'actualité, les éoliennes et le dossier de la Grandsonnaz. Le 30 octobre dernier, une délégation des Conseils d'administration d'Ennova SA, présidé par M. Pierre Gauthier et des SIG, présidé par M. Michel Balestra, est venue dans cette salle et sur le site de la Grandsonnaz, à proximité des Illars.

Sur 80 projets, seuls 21 sont encore retenus et 4 occupent une place de choix. Notre dossier est en tête. Le Comité de direction des SIG démontre une volonté de rentabiliser les projets et M. Michel Müller, directeur AI, vient de clôturer son rapport. Il a proposé de réduire l'équipe d'ingénieurs et de juristes chargés des développements en fonction de la diminution du nombre de projets. Ainsi, il a proposé de rattacher la direction d'Ennova SA à M. Patrick Boéro, Responsable des Nouvelles énergies renouvelables à SIG.

A ce jour, nous n'avons toujours pas de retour du Canton, quant à l'examen préalable 2, indispensable pour le lancement du PPA. Ce dossier est en mains des services de l'Etat depuis le 28 juin dernier. Pour rappel, c'est en mai 2008, que le projet a été inscrit à Swissgrid, Entreprise créée en janvier 2005, suite à la libéralisation du marché de l'Electricité.

Je profite de l'occasion pour remercier les commissions qui ont œuvré sur les préavis, en particulier la commission des Finances, qui a statué sur le Budget après trois séances de travail et sur le cautionnement du cabinet médical de groupe. Je ne tiens pas à oublier les commissions qui vont rapporter sur l'achat du terrain au sud de la Place publique et sur le nouveau règlement du SDIS. Je suis très satisfait de la collaboration et de l'état d'esprit qui règne sur le plan politique à Bullet. C'est peut-être lié à cette salle Bertha Bonnet qui semble bénéfique pour les échanges. En ce qui concerne le budget, nous constatons que celui-ci est assez équilibré ceci grâce aux dépenses thématiques et à la péréquation qui ne nous est pas trop défavorable.

Comme vous avez pu le constater, M. Jean-Daniel Pelet a rejoint notre équipe communale. En effet, suite au départ de M. Pierre-André Recordon, pour le 1^{er} décembre dernier, la Municipalité s'est appuyée sur l'analyse de 2013, qui en son temps avait démontré que M. Pelet avait aussi le profil et l'a engagé. Je tiens au nom de la municipalité à souhaiter la bienvenue à M. Pelet et plein succès pour l'avenir de Pierre-André Recordon.

Un grand merci au Président, M. Daniel Oguey qui œuvre avec détermination et sans compter ainsi qu'à toute l'équipe communale pour leur engagement. Vous l'avez aussi constaté, le sapin de Noël, réalisé par Mme Esther Krumm est magnifique.

Je vous souhaite de joyeuses fêtes de fin d'année et mes meilleurs vœux pour 2015.

Merci de votre attention.

Fin de citation.

M. Stéphane Guex :

Monsieur le Président,

Mesdames, Messieurs,

En cette fin d'année, je voudrais remercier sincèrement toute l'équipe communale pour leur efficacité, notamment sur le réseau d'eau pour lesquels nous avons essuyé quelques fuites en 2014. Autre réseau, celui de la fibre optique achevé à 98 %, puisqu'il nous reste un bâtiment programmé à raccorder par nos fouilles. Sans rentrer dans les détails, le budget a été tenu. Un décompte vous sera présenté dans l'année 2015.

Protection civil: la loi cantonale a été adoptée au Grand Conseil par nos députés. Bullet et la région de Grandson à terme, sera rattaché avec les régions d'Orbe, la Vallée de Joux et Yverdon.

Eclairage Public: les normes sur l'éclairage public vont nous obliger à changer un nombre important de luminaires, environ 1/3 dans les prochaines années, nous obligeant à investir dans ce domaine.

Pour les préavis sur l'épuration aux Rasses, les travaux sont terminés et il nous reste quelques détails administratifs à régler.

Je vous souhaite à vous et à vos familles de Joyeuses fêtes de fin d'année

Fin de citation.

Michel Bornoz :

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les Conseillers communaux,

La situation, à ce jour de l'application de la LAT est la suivante : le bilan des terrains constructibles établi par le canton et contrôlé par nos soins avec l'appui du bureau de géomètre Bourgeois & Rudaz a été arrêté et admis par les 2 parties. La réserve constructible équivaut à environ 7 fois la valeur admise, nous ne connaissons pas la suite de la procédure pour 2015.

Pour l'accueil de jour de la petite enfance UAPE, nous avons signé une convention avec Mauborget et Sainte-Croix, aucun changement à annoncer, mais ladite convention permet à notre structure d'être reconnue comme réseau par cette prestation. Le futur bâtiment qui accueillera cette structure est toujours sous le coût d'une opposition et ne pourra ne pas être opérationnel pour la reprise 2015-2016.

Eglise : nous avons pu constater que l'infiltration d'eau provenait de la porosité de la pierre des micros fissures, l'entreprise Chappuis, spécialiste de la pierre, viendra faire un constat ou pour remédier à ce défaut. Ce n'est donc pas un problème de qualité des tuiles qui est à l'origine de ce récurrent problème.

Lors des visites du bâtiment, c'est par hasard que nous avons constaté la rupture de l'axe de balancement de la petite cloche (le tocsin). L'entreprise Meyer a été mandatée pour la réparation. Par déduction, nous avons déterminé que cette rupture s'est produite lors du service funèbre de notre ancien Président Jean-Luc Passello. En se coinçant dans le beffroi (charpente), le pire a été évité.

Merci de votre écoute et bonnes fêtes de fin d'années.

Fin de citation.

M. Jean-René Bernardi :

Monsieur Le Président, Mesdames, Messieurs les Conseillers communaux,

Concernant nos deux chaudières qui sont à bout de course : il est vrai qu'il n'y a qu'une chance sur dix pour que l'une d'entre-elle rende l'âme cet hiver mais rien n'est impossible.

Si cela devait se reproduire, que faire... Si tout va bien, nous reprendrons contact ce printemps à ce sujet, mais dans le cas contraire, nous ferons une convocation d'un Conseil extraordinaire.

Concernant le radar : plusieurs pointages ont été relevés sur la clef USB et nous paraissent positifs en tout point.

Quant à mes autres dicastères attribués, véhicules, bâtiments, routes, tous le financement des budgets 2014 ont été respectés et les travaux exécutés.

Bonnes fin d'année à toutes et tous.

Fin de citation.

M. Lucien Lamercier :

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les Conseillers Communaux,

Je n'ai rien de particulier à vous informer mais vous souhaite d'excellentes fêtes de fin d'années dans vos

familles et une excellente santé à tous.

Fin de citation.

6. Préavis N° 30-2014 – Projet budget 2015 « Commission des finances »

RAPPORT AU CONSEIL COMMUNAL DE BULLET DE LA COMMISSION DES FINANCES, CHARGÉE DE L'EXAMEN DU PROJET DE BUDGET 2015

Rapporteur : Daniel Prévitali

Membres : Serge Gander Aldo Paillard
Romain Prévitali Olivier Chablaix

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La commission des finances s'est réunie les 1^{er}, 4 et 8 décembre 2014 pour l'étude du budget 2015 proposé par la Municipalité. La première séance était dédiée à la lecture et aux explications fournies par le collège municipal incorpore, ainsi que Mme Marisa Leuba et M. Pierre Busset. Nous les remercions pour leurs précieuses indications.

Situation générale

Le budget présente un déficit de CHF 58'140.- après déductions des investissements, la marge d'autofinancement restant dans les limites acceptables avec un montant de CHF 201'960.-. L'endettement s'est un peu accru mais reste sous contrôle. Il convient de rappeler que ces dernières années ont été riches en investissements coûteux (atelier hangar, déchetterie, fibre optique, salle Bonnet, Chaptrack, etc.). Ces investissements donnent satisfaction à tous les utilisateurs.

Chapitre 130 – Personnel

Des précisions ont été demandées sur l'activité du personnel du bureau. Les heures de travail sont réparties de la manière suivante :

Martine Thévenaz travaille à 60%, Marisa Leuba à 60%, Donjeta Halimi travaille à 60% dont 10% sont facturés à VO énergie pour la gestion de la fibre optique. M. Busset nous facture environ CHF 10'000.- par année et il travaille à l'heure.

Chapitre 160 – Tourisme

Au 160.4810, la Municipalité a prélevé CHF 14'000.- sur la réserve pour l'affecter au bâtiment des Planets pour le financement de l'installation de la fibre dans ce bâtiment, et d'autre part, afin de ne plus alimenter ce fond de tourisme faut de projet immédiat.

Chapitre 220 – Service financier

Notre commune alimente plus le fond de la péréquation qu'elle n'en retire, ceci en raison de l'augmentation du point d'impôt qui se situe à environ CHF 24.- par habitant. Mais, à contrario, elle est bénéficiaire au niveau des dépenses thématiques (routes et forêts).

Chapitre 351 et 352 – Collège et Grande Salle

En raison de la baisse du nombre d'élèves, les locations des bâtiments ont diminués d'environ CHF 10'000.- (2x5'000).

Chapitre 354 – Hangar à véhicule, mini déchetterie

Sous le compte 354.4231, il n'y a pas de loyers encaissés. Pour des raisons comptables, les revenus sont tous comptabilisés au chapitre 450 – élimination des déchets.

Chapitre 432 – Déblaiement de la neige

Une nouvelle convention tarifaire a été établie afin de garantir une meilleure équité entre les propriétaires. On note une légère augmentation du revenu.

Chapitre 72 – Prévoyance sociale

Les incidences dues à la succession de Mme Béatrice Del Missier n'ont plus d'effet sur l'exercice 2015. Le montant de CHF 336'500.- sera le montant définitif que la commune devra payer.

Conclusion

Fondé sur ce qui précède, nous avons l'honneur de vous demander, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre la décision suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL DE BULLET

- Vu le préavis municipal N°30-2014,
- Entendu le rapport de la commission,
- Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

DECIDE

- **d'approuver** le budget 2015 tel que présenté.

Le Préavis N° 30-2014 concernant le projet de budget 2015 est accepté à l'unanimité.

7. Préavis n° 31-2014 – Garantie déficit pour cabinet de groupe – Alpes « Commission des finances »

RAPPORT AU CONSEIL COMMUNAL DE BULLET

DE LA COMMISSION DES FINANCES, CHARGÉE DE L'EXAMEN DU PREAVIS MUNICIPAL

GARANTIE DE DEFICIT POUR UN CABINET DE GROUPE

Rapporteur : Aldo Paillard

Membres : Olivier Chablaix Serge Gander
 Romain Prévitali Daniel Prévitali

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les Conseillers,

La commission s'est réunie à trois reprises, le 1er, 4 et 8 décembre 2014, afin de se prononcer sur le préavis mentionné ci-dessus. Elle a rencontré M. Le Syndic, Jean-Franco Paillard. La commission le remercie pour les informations et les réponses apportées sur ce dossier.

Préambule

Selon les experts, les besoins de médecins de famille se montent à un médecin pour mille habitants, or le rapport actuel est de un pour 2000. L'âge moyen des médecins de famille pratiquant en Suisse est de 58 ans, cette moyenne élevée aggrave le problème de relève. Face à cette problématique nous voyons en Suisse le développement de cabinets de groupe.

Contenu du Préavis

Le Préavis N° 31-2014 relate de manière précise et détaillée les problèmes que rencontrent les acteurs de la santé, les autorités politiques et la population du Balcon du Jura face à une pénurie de médecins de famille qui se profile à court terme notamment en raison de la fin d'activité d'un des médecins généralistes. Il décrit également, la solution retenue afin de rendre attractive notre région pour les médecins aux jeunes médecins généralistes, à savoir une structure permettant la mise en commun de locaux, une mutualisation de la partie médico-technique, du secrétariat médical ainsi que de l'administration (facturation) notamment.

Le maintien d'un attrait pour les médecins de famille est la seule solution pour pouvoir garantir un accès aux soins de premier recours 7 jours sur 7 à la population du Balcon du Jura Vaudois.

Une garantie de déficit est demandée aux communes du Balcon du Jura afin de pouvoir mener à bien ce projet. Présentée par le CSSC cette demande est soumise par les Municipalités de Sainte-Croix et Bullet par un préavis allant dans le même sens.

La commission des finances convaincue de la nécessité d'un maintien d'un accès aux soins de 1^{er} recours pour notre population prie, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE BULLET

- Vu le préavis municipal no 31-2014,
- Entendu le rapport de la commission chargée d'étudier ce préavis,
- Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

DECIDE

- **de participer** au cautionnement du cabinet de groupe de médecins sur le site des Alpes, proportionnellement au nombre d'habitants du Balcon du Jura pour la période de 2015-2016 pour un montant maximum de CHF 150'000.-/ année.
- **De limiter** le remboursement de la garantie sur une période éventuelle de 4 ans, soit 2017-2020, à raison du 50% du bénéfice réalisé par le cabinet de groupe. Le solde sera assumé par la commune proportionnellement au nombre d'habitants du Balcon du Jura.

Questions des Conseillers concernant ce préavis:

Evelyne Chablaix : Que signifie cabinet de groupe ?

Jean-Franco Paillard : Ce sont des médecins qui pratiquent la même enseigne au même endroit, c'est-à-dire au Centre de soins. Il y a 4 médecins de famille et les locaux sont adaptés en fonction. MM. Olivier Chablaix, Aldo Paillard et moi-même, sommes dans le comité du CSSC.

Evelyne Chablaix : En quoi les Communes doivent-elles contribuer à ce projet ?

Jean-Franco Paillard : Ce sont des activités lourdes et il faut attirer la population. La Commune de Bullet a compris qu'il fallait soutenir le CSSC. En réalité, les médecins sont salariés au Centre de soins et non indépendant.

Le Préavis n° 31-2014 concernant une garantie déficit pour cabinet de groupe - Alpes est accepté à l'unanimité.

8. **Préavis n° 32-2014** – Achat d'une parcelle de terrain à la hoirie Arthur Thévenaz « Commission des terrains »

RAPPORT AU CONSEIL COMMUNAL DE BULLET

DE LA COMMISSION DES TERRAINS CHARGÉE DU PRÉAVIS NO 32-2014 CONCERNANT L'ACQUISITION D'UNE SURFACE DE 900 M2 DU BIEN-FONDS NO 133, PROPRIÉTÉ DE LA COMMUNAUTÉ HÉRÉDITAIRE ARTHUR THEVENAZ EN FAVEUR DE LA COMMUNE DE BULLET

Rapporteur : Mme Aline Gamma
Membres : Mme Sarah Cusin M. Michel Consorti
M. Rodolphe Beck M. Patrick Aubort
M. Alexandre Genoud
Excusés : M. Aldo Paillard

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La commission des terrains s'est réunie le lundi 8 décembre à 20h00 à la Fondation Bonnet pour étudier le préavis municipal no 32-2014 concernant l'acquisition d'une surface de 900 m2 du bien-fonds no 133, propriété de la communauté héréditaire Arthur Thévenaz en faveur de la Commune de Bulet.

Monsieur Michel Borno, Municipal en charge du dossier, assistait à notre séance. Nous le remercions pour les renseignements et précisions qu'il a apportées à notre commission.

En effet, il y a toujours plus de problème de parcage de véhicules, au centre du village, et depuis la rénovation du bâtiment sis route de Ste-Croix 2, il y aura de la demande de place de parc. Comme la Commune n'a pas le droit de louer ou vendre de place de parc sur le domaine public (place Florian Thévenaz), nous pourrions louer des places sur cette nouvelle parcelle.

La commission propose au Conseil d'acheter cette parcelle, comme demandé par la Municipalité, dans le but que celle-ci pourrait présenter un projet pour la réalisation d'un parking sur cette parcelle d'ici la fin de la législature soit le 30 juin 2016.

Vu que la Commune tend toujours à s'endetter plus, en cas de non réalisation du projet de cet aménagement à cette date, cette parcelle devra être vendue. Etant en zone à bâtir et relativement bien située (proche du centre du village, situé dans un endroit calme et avec une belle vue) cela ne devrait pas poser de problème pour la revendre pour un prix équivalent ou supérieur.

La commission est toutefois consciente qu'il existe un risque que cette parcelle change de zone avec la nouvelle Loi sur l'aménagement du territoire et donc qu'elle perde beaucoup de valeur. Monsieur Borno nous a expliqué que ce risque est minime vu qu'elle se trouve au centre du village.

CONCLUSION

Fondé sur ce qui précède, nous avons l'honneur de vous demander Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL DE BULLET

- Vu le préavis municipal no 32-2014
- Ouï le rapport de sa commission,
- Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

DECIDE

- **D'autoriser** la Municipalité à entreprendre les démarches pour l'acquisition d'une surface de 900 m² de la parcelle no 133. Propriété de la communauté héréditaire Arthur Thévenaz;
- **D'accorder** le crédit nécessaire de CHF 108'000. -- + les frais de notaire. Le compte 9123.32.2014 est ouvert au bilan à cet effet;
- **De financer** ce montant par un emprunt aux meilleures conditions du moment;
- **D'amortir** cet investissement sur une période de 15 ans par le compte 340.3312.

Michel Borno : Je tiens à faire une remarque concernant le délai que la commission souhaite imposer pour la réalisation de ce projet. Il est impossible d'envisager la réalisation d'ici la fin de la législature ! Le délai pour faire l'étude de ce parking doit pouvoir être réalisé à cette date. Nous devons avoir un projet qui tienne la route afin qu'il soit réalisé dans les délais et les normes.

Mme Sarah Cusin consulte M. Alexandre Genoud concernant le délai de réalisation mentionné dans le rapport. En fait la commission voulait que la municipalité présente un projet abouti avant la fin de la législature et non la réalisation du parking. Si aucun projet n'est présenté, le terrain devra être revendu.

Lucien Prévitali : Qu'en est-il de la place de l'ancien Café Gaillard ?

Michel Borno : Nous avons eu plusieurs projets de créer des places de parc sur l'ancien Café Gaillard. Le projet est en cours mais rien n'est sûr.

Le Préavis n° 32-2014 concernant l'achat d'une parcelle de terrain à l'hoirie Arthur Thévenaz est accepté à par majorité de l'assemblée, avec deux abstentions.

9. Préavis n° 33-2014 – Approbation du Règlement sur le Service de défense incendie et de secours (SDIS)
« Commission des recours »

RAPPORT AU CONSEIL COMMUNAL DE BULLET DE LA COMMISSION RECOURS ET DIVERS

Approbation du Règlement sur le service de défense incendie et secours (SDIS)

Rapporteur : Rodolphe Beck

Membres : Pascal Jaccard Sarah Cusin
Arlette Gilliéron Laurent Margot

Monsieur le Président,

Messieurs les Municipaux, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission recours et divers s'est réunie le lundi 8 décembre 2014 afin d'étudier le préavis municipal N° 33-2014 traitant du service de défense incendie et secours, ci-après SDIS.

M. Jean-Franco Paillard, Syndic, était présent pour répondre à nos questions et nous l'en remercions.

Le SDIS de Sainte-Croix/ Pied de la Côte englobe les quatre communes de Sainte-Croix, Bullet, Mauborget et Tévenon. Il est placé sous la responsabilité de la Commune de Sainte-Croix. À ce sujet, un contrat de droit administratif a été conclu entre les Municipalités et il est en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2014. La Commune de Sainte-Croix a édicté un règlement sur le SDIS sur lequel nous devons nous calquer afin de mettre en place notre propre règlement sur le SDIS. Le projet qui nous est soumis a été avalisé par les quatre Municipalités

ainsi que par le service juridique cantonal. En annexe, ce projet contient un document traitant des frais d'interventions.

Le règlement sur le SDIS de la Commune de Bullet fait une grande part au contrat de droit administratif ainsi qu'au règlement sur le SDIS de Sainte-Croix. Nous demandons à la Municipalité d'annexer ces documents à notre règlement.

Au vu de ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE BULLET

- Vu le préavis municipal N° 33-2014,
- Entendu le rapport de la commission chargée d'étudier ledit préavis,
- Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

DECIDE

- **D'approuver** ce nouveau règlement sur le service de défense incendie et secours (SDIS) de la Commune de Bullet et son annexe.
- **Charge** la Municipalité d'y joindre le contrat de droit administratif et le règlement SDIS de la commune de Sainte-Croix.
- **Charge** la Municipalité de le faire approuver par la Cheffe du Département.

Le Préavis N° 33-2014 concernant l'approbation du Règlement sur le Service de défense incendie et de secours (SDIS) est accepté à l'unanimité.

Jean-Franco Paillard : Je tiens à remercier MM. René Guex et Alain Dugon pour leur dévouement au service du feu de Bullet, qui ont décidé de quitter le service et souhaite la bienvenue aux jeunes personnes.

10. Propositions individuelles

Michel Consorti : La Municipalité nous a transmis une circulaire concernant un projet de chauffage. Qu'a décidé la Municipalité ?

Jean-René Bernardi : Cette circulaire était uniquement informative. La chaudière de Bullet arrive au bout. Nous espérons qu'elle dure encore cet hiver. Nous devons attendre les signatures de certaines personnes afin d'étudier le chauffage à plaquette qui coûte en principe 2x plus que le mazout. Nous aimerions changer la chaudière sans coût trop élevé.

Michel Borno : Nous avons pu voir sur des rapports qui indiquent bien que le bâtiment tel que le collège n'est pas rentable. Si 30 propriétaires décident de se relier, la Municipalité étudiera le projet et nous ne reviendrons pas sur le Collège.

Serge Gander : Je pense que c'est surtout un état d'esprit. La Commune est trop petite. Si nous prenons l'exemple de Mutrux, les privés se chauffent à plusieurs bâtiments. Je vais mieux me renseigner d'ici ce printemps, concernant le bois déchiqueté et reviendrais vers vous dans un prochain Conseil.

Evelyne Chablaix : Est-ce que vous avez prévu de mettre la chaux au Chasseron ?

Lucien Lambercier : Je n'ai pas trop apprécié la rencontre des alpages cette année. Le président de la commission pense que ce n'est pas le rôle de la Commune de gérer les pâturages et je vous informe que nous ne sommes pas motivés pour mettre de la chaux.

Evelyne Chablaix : Les sociétés ou personnes louant la Grande Salle ne pourra pas utiliser la machine à

